

Le fait associatif

Conférence annuelle des collectivités territoriales, des responsables des politiques publiques et des partenaires de l'ARIFTS

Jeudi 25 février

Plan

- Ce que nous sommes et ce que nous faisons
- Ce que nous vivons : un environnement en mutation qui comporte des risques et des défis
- Ce que nous voulons être : nos ambitions et nos atouts

I. Ce que nous sommes et ce que nous faisons

✚ Le fait associatif : l'utopie du collectif « citoyen » engagé et agissant /

Le développement de l'action sociale et MS sa structuration, sa professionnalisation doit beaucoup à l'engagement, la mobilisation d'hommes et de femmes concernés par une problématique sociale.

La liberté de s'associer, alliée à la souplesse juridique de la forme associative a permis un développement d'un nombre d'associations très important.

L'urgence des besoins sociaux ou MS non pris en charge par l'Etat a sans doute précipité la multiplication des associations SS car la loi de 1901 a ouvert un boulevard pour la prise d'initiative

Les associations ont acquis petit à petit cette capacité à faire émerger dans la sphère publique des besoins d'ordre privés et à élargir le champ de la responsabilité.

✚ Le fait associatif de solidarité comme révélateur du cœur de l'homme et preuve de l'exercice de sa liberté.

Le phénomène associatif est très lié à la notion d'engagement, nous venons de le voir

Faire le choix de se regrouper, de s'allier quelque soit son statut, autour d'une cause pour agir ensemble, n'est pas neutre et à avoir avec la capacité « d'indignation » de

celui qui s'engage à créer ou à poursuivre une action qui concerne son environnement, sa cité.

Quelle est la question qui pour moi, pour vous aujourd'hui en 2011, est si prégnante, si vigoureuse, voire si révoltante que j'y engage mon énergie, ma réflexion, mes compétences, mes connaissances, mes convictions, mon capital temps ?

La décision de s'engager e touche, en réalité à la question du pourquoi de l'existence et à ses raisons d'être, à ce qui prévaut pour chacun d'entre nous, les valeurs qu'il défend, pour lesquels il veut s'engager et l'action qu'il souhaite entreprendre pour ce faire.

Sujet délicat donc, mais passionnant car il évoque avant tout la question de l'homme et de ses rapports avec autrui, de ses rapports avec le monde.

Effectivement, l'engagement, particulièrement celui qui touche au domaine de la solidarité, n'est jamais en apesanteur social.

l'engagement concerne des idées, des pratiques, des actions qui combinent de manière singulière pour chacun, et parfois de manière inconsciente, les registres de la vocation, de la mission, du devoir, de la responsabilité et de l'utilité sociale et qui contiennent un rapport ou une relation au symbolique, à l'éthique, au religieux, au bien commun, au politique.

Un engagement au singulier déconnecté de contextes socio économiques, des organisations, des milieux, des époques, des questions sociétales n'existe pas.

Ainsi, S'engager, c'est le fait pour **un sujet**, un homme, de s'ouvrir à un autre être (**le monde**, dont **autrui**) pour le rencontrer par le biais d'**une action** entraînant des effets, des changements, **une transformation** peut-être de cet autre, voire de soi-même.

Surgit alors pour l'homme engagé son identité de citoyen.

C'est une réelle œuvre de distanciation, finalement de dégagement de soi ;

Un tel engagement présuppose, évidemment une instruction et une éducation, et qui éveille chacun et tous à leur destination d'hommes et de citoyens éclairés du passé et responsables du présent et de l'avenir du monde. Il me semble que l'association lorsqu'elle exerce pleinement ses fonctions d'éveilleur social peut constituer ce lieu par excellence d'éducation. Et vous avez là, l'ARIFTS une mission magnifique.

Je citerai ce beau jugement d'Eric Weil : « **La première tâche de qui veut changer le monde est de le comprendre ainsi que l'homme lui-même, bien entendu dans ce qu'il a de sensé. », mais aussi d'insensé, pourrions nous ajouter !**

✚ Le fait associatif : une galaxie complexe qui rassemble une multiplicité d'acteurs

Les associations sont des « organismes vivants » : Organes, membres, personne physique, capacité à agir, pouvoirs, intention créatrice, nom, existence, voix, majorité, responsabilité, conseil, décision, implantation, durée de vie, apport, qualité

Telle est la terminologie utilisée pour évoquer l'association, son fonctionnement, son organisation, ses spécificités et qui, finalement, s'apparente à celui décrivant un être vivant.

Ainsi L'association apparaît, comme tout organisme vivant, un système complexe, qui naît, qui grandit et qui peut disparaître ou mourir.

Elle est formée d'organes vitaux :

- Les personnes accompagnées constituant son cœur ;
- les membres regroupant l'ensemble des parties prenantes,
- la tête représentée par tous ceux qui assument les responsabilités de mettre en œuvre l'objet social.

Tous, interagissent de façon à ce que l'ensemble fonctionne de manière harmonieuse.

Tout organisme, pour vivre et survivre, nous le savons tous, doit s'épanouir au sein d'un équilibre calculé et précieux entre des éléments indispensables tels que : température, pression, oxygène et eau

Ainsi pour SURVIVRE les associations ont besoin de temps de respiration, d'une pression extérieure et intérieure raisonnable, d'un minimum de liberté « en guise d'oxygène » et ce pour qu'elles ne se sentent pas étouffées.

- ✚ Besoin de sécurité, implique que l'on puisse œuvrer dans un certain « confort » notamment juridique ou économique
- ✚ Besoin de reconnaissance c'est-à-dire être apprécié comme corps social intermédiaire
- ✚ Besoin de réalisation, pouvoir prétendre à l'innovation sociale et à l'inventivité des réponses

Parfois, il convient de mettre en place des soins palliatifs pour des associations qui s'essouffent et qui apparaissent en « fin de vie ».

Le fait associatif : un fondement assis sur 2 piliers

Pour rappel, les associations se construisent, vivent, se gouvernent sur deux piliers :

- un projet sociopolitique de transformation sociale qui engage la société civile dans un contrat social sur un territoire : l'utopie dont on parlait plus haut
- et les projets économiques qui traduisent ce projet et mettent en mouvement de multiples acteurs, dans le cadre de financements divers (public, privé, fonds propres, etc.).

Le fait associatif dans l'économie

Le champ statistique associatif très peu exploré jusqu'à aujourd'hui OR l'enjeu est important c'est très important car il va permettre aux acteurs économiques à objectiver leur apport à l'économie, à la société, et à l'environnement

Pour la première fois, l'économie sociale invisible dans les comptes nationaux est mesurée officiellement.

On doit ces travaux et cette volonté de visibilité à Edith ARCHAMBAULT , professeur émérite à la Sorbonne.

ENCORE fragile / laboratoire d'économie de la Sorbonne qui mesure la connaissance des associations

Quelques chiffres des associations de solidarité

- 123 000 associations de solidarité
- Augmentation de 2,5% de l'emploi associatif entre 1999 et 2005 soit augmentation 2 fois plus vite que l'emploi salarié en France
- 973 000 salariés sont à comparer à :
 - Secteur de l'hébergement - restauration = 955 000 salariés
 - Finance et assurance = 745 000 salariés
- 512 000 salariés ETP
- Emploi associatif de solidarité :

→ A doublé en 30 ans

→ Secteur associatif de solidarité représente 17% des associations répertoriées et 49% de l'emploi associatif ; 17% du travail bénévole

Santé : associations = 28% des établissements

Personnes âgées : associations = 26% des capacités

Handicap : associations = 82% de l'offre de services (mesuré par le nombre d'emplois)

Lutte contre la pauvreté : associations = 87% des structures d'hébergement

Selon les sources ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008 En Pays de la Loire avec 52,7% de l'emploi associatif et 53,7% de la masse salariale distribuée, le secteur social est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région (Ensemble sanitaire et social 2 287 employeurs 57 208 emplois 992 883 masse salariale)

II. Ce que nous vivons : des actions dans un environnement en pleine mutation :

→ PANORAMA DES EVOLUTIONS

Enrichissement et complexification des politiques sociales :

- ✓ Complexification des besoins sociaux aux besoins anciens et nouveaux
- ✓ « volonté du maintien d'une protection de masse tout en en créant de plus en plus de droits nouveaux individuels

Gestion de l'action publique change de nature :

- ✓ Recours au marché ou à ses mécanismes et à l'importation des méthodes de gestion privée
- ✓ Renforcement de l'emprise de l'Etat : Réglementation foisonnante ; Pouvoirs très forts au DRARS
- ✓ Recours au contrat de manière systématique
- Fortes Inquiétudes fortes sur le niveau de financement de la protection sociale
 - ✓ Effet ciseaux entre les besoins et les déficits publics
 - ✓ Financement davantage vers les personnes que vers les structures
 - ✓ Prédominance de la logique gestionnaire à partir du modèle du sanitaire : Tarifs plafonds / convergence tarifaire
 - ✓ Forte inquiétude sur l'évolution* des financements publics : Logique descendante /L'ingénierie d'accompagnement risque d'être négligée Professionnalisation peu favorisée /Risque de sélection des publics
- ✓ Processus de repérage des besoins sociaux et de la définition des réponses est modifié
- ✓ Malgré le système ancien encadrant des schémas et des plans: système de promotion de l'innovation associative
- ✓ Système d'appels à projets et cahiers des charges :

- ✓ Remise en cause de la fonction de proximité
- Il y a nécessité pour les associations à investir les lieux de démocratie sanitaire , pour peser en amont sur les orientations dont vont découler les AAP.

Frontières entre le public et le privé s'amenuise

- ✓ Le statut de la personne morale gestionnaire devient indifférent : l'activité est première
- ✓ Techniques de gestion importées du privé
- ✓ Fin de l'opposabilité des conventions collectives
- ✓ Domaine de l'activité marchande lucrative s'étend
- ✓ Les missions de SP de santé peuvent être reconnues au secteur privé lucratif

Le phénomène associatif confronté aux évolutions de la société

- ✓ Les formes et modalités de l'engagement se transforment : le court terme et l'action visible sont privilégiés au détriment du projet et de la durée (zapping ou nomadisme associatif)
- ✓ La prédominance de l'esprit de consommation qui souffle sur la société accapare davantage les citoyens autour du sacro saint : consommation = soutien à l'économie = emploi
- ✓ Le bénévole prend peu à peu la place du militant avec la priorité donnée à la réalisation d'une activité ou d'un résultat et moins concerné par les valeurs du mouvement et des positionnements davantage orientés utilité que exercice de pouvoir
- ✓ Réduction du collectif au profit d'une forte individualisation

→ **RISQUES ET MENACES**

- Les associations prises entre le marché et l'Etat
- Instrumentalisation des associations et banalisation en simple opérateur économique
- Frontières avec les autres secteurs plus flous
- Forte pression exercée en vue de la concentration explicite (par l'Etat) et implicite (mise en concurrence)

- Menace d'une dérive managériale et gestionnaire au détriment de son identité militante et tribunicienne
- Une légitimité parfois contestée : cf ouvrage de Kaltenbach , magistrat à la cour des comptes *associations lucratives sans but* : les prédateurs subventionnés
- La survie des structures associatives menacées par la technicisation et la financiarisation du social et par la nature des engagements plus orientées vers les associations qui apportent une satisfaction immédiate et personnelle (sports, culture)
- Risque d'institutionnalisation ou de bureaucratisation du fonctionnement associatif qui peut compromettre le recrutement des bénévoles
- L'épuisement des acteurs, la perte du dynamisme des origines ou l'illusion d'une vie associative réelle : lorsque le formalisme l'emporte sur la vitalité démocratique et le risque du débat.

III. Ce que nous voulons être

Nos ambitions

- ✓ Démontrer qu'une forme d'entreprendre autrement qui n'a pas pour but de s'enrichir financièrement mais qui de servir personnes et société est toujours possible et agissante : il est essentiel de maintenir la présence efficace et agissante du don et de la gratuité. N'est il pas essentiel que la personne fragile ou fragilisée ne sente pas son handicap, son âge, sa douleur, son problème social que comme un objet de marchandise ? comme un simple client ; les relations entre les personnes ne doivent pas uniquement relever du domaine assurantiel ou consumériste
- ✓ contribuer à assurer la communication entre la société et l'individu
- ✓ Créer des alliances afin de reconstituer du collectif et du solidaire autour de la valeur de la fraternité au-delà des rapports contractuels : « comme l'amitié, elle fonde un type de lien non contractuel, elle renvoie à un impératif moral »
P .Rosanvallon (le modèle politique Français)

- ✓ Faire vivre et rendre visible, l'utopie des origines : l'association comme lieu social par excellence ou des individus qui s'y engagent construisent un espace public qui déborde de la sphère privée et qui ne devient commun qu'à partir de la coopération, de l'échange entre citoyens dont les rapports sont régis par les principes de la liberté formelle et l'égalité de droits. La vie associative comporte une exigence fondamentale : une interaction n'est possible que si chaque les parties prenantes n'est exclu (à différents degrés) de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet.

Nos atouts

- ✓ Notre identité et notre essence :
 - ontologiquement collective / la force de ce qui nous constitue : s'associer pour agir
 - « génétiquement » programmé :
 - pour combiner action collective et action individualisée au plus près des besoins / articulation entre rencontres inter personnelles et multi partenariales
 - lutter contre le risque solitude
 - démocratiquement constitué : l'association est le lieu où les citoyens peuvent définir eux-mêmes les modalités de leurs actions

- ✓ Fondement de notre existence fondée sur la conviction et l'engagement

- ✓ L'association de solidarité continue de réaliser au-delà des autres structures traditionnelles une forme de communauté d'action associée à sa technicité et à son militantisme engagée et efficace

- ✓ Son existence désirée et plébiscitée par la société : elle n'est pas en voie de disparition mais attention à l'effet de balancier entre « enchantement associatif » et le soupçon systématique

Nos défis

- ✓ De la communication et du Plaidoyer (défense, discours, apologie) : l'agir communicationnel : sur ce que l'on défend, ce que l'on est, ce que l'on fait la mesure des spécificités méritoires des associations : leur apport à la qualité de la vie, à la construction de la société

Ainsi il convient de mobiliser collectivement nos forces afin :

- De peser ensemble, citoyens et représentants du monde associatif pour nous permettre de poursuivre **dignement** nos missions d'utilité sociale auprès des plus démunis
 - De communiquer et témoigner plus qu'hier ce qui se vit au sein de nos institutions pour le compte de tous et ce que l'on tient à la disposition de chacun
-
- ✓ De la mesure d'impact des associations : ce qu'elle produit, ce qu'elle apporte : (aux parties prenantes, aux bénéficiaires, au territoire), la mesure du travail bénévole (fréquence des activités, comportements altruistes) la densité des liens sociaux

Cela aura un effet très important sur leur représentativité et leur représentation dans les instances politiques : prix du dialogue civil

- ✓ De la cohérence : entre valeurs actions
- ✓ Défi de l'enthousiasme contagieux de l'engagement et de la prise de responsabilité : quel accueil est réservé aux nouveaux membres, comment concrètement se traduit la fidélisation ?
- ✓ Défi de l'humilité du pouvoir
- ✓ De la **réciprocité** et La qualité des relations et de dialogue que nous voulons entretenir avec l'Etat et les collectivités : défi politique : nécessité de tenir fermement dans ce domaine / posture associative
- ✓ Elargissement de « la tente », de notre habitation : force de l'alliance politique et du lobbying stratégique : investir sur les fédérations
- ✓ Emancipation financière et création de partenariat intelligent avec les entreprises

- ✓ De la stratégie dans les choix de gouvernance : durée des mandats courts, âge maximum des administrateurs, engagement précoce
- ✓ Défi de la Richesse Humaine et de la clarification des différents niveaux d'engagement des contributions attendues, des rétributions possibles des différentes parties prenantes.

Conclusion : le fait associatif révélateur d'une tension relationnelle originelle entre espace public et espace public : quelle posture possible dans le contexte actuel

✓ Le péché des origines ?

Le ressort de la création de l'association est le sentiment que la défense d'un bien commun exige une action collective pour se faire entendre et agir efficacement.

Son origine est sous tendue par la notion du manque, d'une protestation implicite ou explicite à l'égard des insuffisances de l'action publique, ce qui conduit souvent à être conçue en réaction aux institutions existantes.

Pour Geneviève Poujol : l'association « trouve sa cohérence dans le conflit qui l'oppose aux pouvoirs organisés »

Ainsi elle ne peut devenir légitime que si elle s'adosse à un bien commun, celui de la transmission du savoir social et médico-social, de la professionnalisation et de la qualification des futurs travailleurs sociaux me semblent tout à fait appartenir à cette catégorie.

- ✓ Quelle posture possible ? entre instrumentalisation et rupture, aliénation morbide et confrontation excessive et illusion du partenariat et alliance efficace ?
 - La nécessaire clairvoyance : les associations doivent faire la lumière sur ce qu'elles sont et ce qu'elles induisent par leurs finalités et comportement :
 - Comment une association non démocratique dans ses finalités et ou son organisation peut elle exiger de contribuer au débat public démocratique.
 - Quelle éthique de la relation et quel rapport de pouvoir établissent-elles avec leurs partenaires publics ou privés : commandement, imposition, domination ou réciprocité équitable ?
 - Quel modèle de démocratie participative souhaite elle développer en interne (bénéficiaire, salarié...) ?
 - Quel Usage du compromis l'association est elle prête pour assurer sa survie et quelles conséquences sur le projet de militantisme ?
 - Accepter d'être formatée, quelle conséquence ? quelles alliances stratégiques opérer pour faire « corps » ensemble
 - Ne pas nier la réalité des rapports de force mais les intégrer pour les faire évoluer : le nécessaire inter action :

Certes les relations entre pouvoir public et associations sont inégalitaires du fait de la qualité juridique de l'Etat et des CT et leurs prérogatives de puissance publique

La décentralisation et la proximité qu'elle a apportée entre les acteurs a-t-elle réellement modifié ces relations dans un sens de la simplification ?

Je n'en suis pas certaine, on n'a jamais autant parlé d'instrumentalisation des associations.

Quid de la volonté de chacun de travailler dans le respect de l'autonomie de chacun se complexifie dans le contexte actuel de vaches maigres ?

La proximité issue de la décentralisation a engendré des nouvelles règles dans le jeu social : l'exigence de la concertation et de la négociation.

La question de la posture à l'égard des pouvoirs publics, des financeurs est une question éminemment politique qui nécessite d'être constamment débattu et revisité.

L'image qui me vient est celui du funambule qui doit coute que coute adapter sa posture au poids de son corps (donc à ce qu'il est) mais aussi à son environnement (son fil, son support, son bâton, les influences extérieurs : vent ...) pour atteindre son but : le bout du fil !!

Permettez-moi de conclure vraiment sur un jeu de mots en 3 termes : le fait associatif ce sont :

Des faits: ce que l'on est notre réalité économique, notre richesse économique et nos ambitions (notre capacité à l'éduquer à la citoyenneté, la volonté à impliquer les citoyens dans la prise en compte de leur problématique), nos faiblesses et rigidités

DES méfaits c'est-à-dire des risque de voir pour les associations participant à la satisfaction de l'intérêt général, voir leur activité ordonnée à des objectifs de nature purement économique qui la conduirait inévitablement à sélectionner ses usagers sur des critères qui ne sont pas les leurs et à renier leur vocation d'appui aux plus fragiles comme de préservation du tissu social.

Le véritable défi aujourd'hui dans ce contexte est que la galaxie associative soit unie pour relever ce défi.

Des EFFETS : notre plus value,

Pour terminer propos, je pense pouvoir affirmer que le modèle associatif est pour cela d'une étonnante modernité face aux questions posées par à situation sociale et plus particulièrement celle qui concerne le type de solidarité à exercer envers les publics les plus fragilisées.

ELLE seule peut médiatiser les besoins individuels des personnes auprès des pouvoirs publics car l'association assure une fonction d'intermédiation entre la personne et les autres, avec son environnement sociétal, avec le reste du monde.

L'association est un organisme vivant de la démocratie ; interface ; un pont

Elle ne peut être muette et elle a devoir de dire :

Dire le social c'est contribuer au repérage des besoins, c'est anticiper sur leur évolution, c'est débattre sans contrainte avec les pouvoirs publics de la pertinence des mesures projetées ou mises en œuvre, participer à l'évaluation des politiques, c'est informer la société de la réalité sociale, rechercher sa participation active, lui communiquer les valeurs du « vivre ensemble » qui sont les siennes. Elle occupe une place particulière dans l'espace public et dans le dialogue civil.

Votre association dont la noble mission est de former les futurs travailleurs sociaux a cette vocation tribunitienne qui prend une acuité toute particulière et encore plus nécessaire pour éveiller les futurs professionnels de l'action sociale.

Mais cela est inscrit dans votre projet : « Participer au débat public par l'affirmation d'une position sociale critique argumentée et s'appuyant sur une analyse partagée en étroite concertation avec les groupes d'acteurs tels que prévus dans les statuts ».

Ainsi, le principe de liberté, reconnu à l'association, ne permet pas de subordonner cette dernière à un pouvoir politique ou administratif qui tendrait éventuellement à en faire son bras séculier. Mais cette même liberté lui commande de travailler en complémentarité et partenariat avec la puissance publique.

(Voir le Manifeste de l'UNIOPSS, congrès 2010)